

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-263

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2022-08-23-00053 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des **??** Finances publiques de la Savoie (2 pages)

Page 3

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2022-08-23-00053

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des
Finances publiques de la Savoie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
5 rue Jean GIRARD-MADOUX
73000 Chambéry

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie**

Le directeur départemental des Finances publiques de la Savoie

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Les services de la direction départementale des Finances publiques seront ouverts du lundi au vendredi, suivant les horaires et restrictions figurant dans le tableau ci-dessous :

SGC	ALBERTVILLE	8h30-12h30
SGC	CHAMBERY SGC CHAMBERY – ANTENNE MONTMELIAN	8h30-12h30
SGC	AIX-LES-BAINS	8h30-12h30
SGC	MOUTIERS	8h30-12h30
	SGC MOUTIERS – ANTENNE BOURG-SAINT-AURICE	8h30-12h30
TRESORERIE	CHAMBERY AMENDES	8h30-12h30
TRESORERIE	CHAMBERY ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	8h30-11h45/13h00-15h35 fermé mercredi après-midi et vendredi après-midi
TRESORERIE	LA CHAMBRE	8h30-12h30 fermé mercredi
TRESORERIE	LES ECHELLES	8h30-12h30 fermé mercredi
TRESORERIE	MODANE	8h30-12h30 fermé mercredi
TRESORERIE	PONT-DE-BEAUVOISIN	8h30-12h30 fermé mercredi

TRESORERIE	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	8h30-12h30
TRESORERIE	SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	8h30-12h30 fermé mercredi
TRESORERIE	VAL-D'ARC	8h30-12h30 fermé mercredi
TRESORERIE	VAL-CENIS	8h30-12h30 fermé mercredi
TRESORERIE	YENNE	8h30-12h30 fermé mercredi
PAIERIE DEPARTEMENTALE	CHAMBERY	8h30-12h00/13h30-16h00 fermé vendredi
SIP	ALBERTVILLE	8h30-12h30
SIP	CHAMBERY SIP CHAMBERY - ANTENNE AIX-LES-BAINS	8h30-12h30
SIP	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	8h30-12h30
SIE	CHAMBERY SIE CHAMBERY - ANTENNE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	8h30-12h30
SIE	MOUTIERS	8h30-12h30
SPF-E 2	BARBERAZ	8h30-12h00
SDIF	CHAMBERY SDIF CHAMBERY – ANTENNE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	8h30-12h30

Article 2 :

Le présent arrêté annule et remplace celui publié le 10 août 2022 sous le n° 73-2022-157.

Article 3 :

Le présent arrêté prendra effet le 23 août 2022. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Chambéry, le 23 août 2022

Par délégation du Préfet,

Le directeur départemental des Finances publiques de la Savoie

Signé :Jean-Michel BLANCHARD